

mercredi, 28 mai 2008 07:46



On ne pourra bientôt plus dire que la petite entreprise est le parent pauvre de la commande publique. Les chiffres 2007 du Pacte PME montrent en effet que la part des achats qui leur est attribuée par les grands comptes progresse. L'introduction d'un quota pour les entreprises innovantes dans les marchés publics de recherche et développement, confirmé par Hervé Novelli, devrait contribuer à favoriser leur accès.

Avec 1750 entreprises inscrites dans le pacte PME fin 2007, soit quasiment le double de l'année 2006 (900 entreprises), Thierry Gaiffe et François Drouin (à g. et à d. de Hervé Novelli sur la photo), les présidents respectifs du comité Richelieu et d'Oséo (1) arboraient une mine réjouie à la remise au gouvernement du rapport 2007 du Pacte PME qui s'est déroulée le 27 mai à Bercy, en présence de Hervé Novelli, le secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services. De fait, les résultats recueillis montrent que la part des PME dans les achats des grands comptes publics et privés progresse. Ainsi, les quatorze organismes signataires qui avaient été déjà suivis en 2006 ont attribué 1,3 milliard d'euros supplémentaires aux PME en 2007, ce qui représente un pourcentage de 19,6% sur la totalité de leurs commandes contre 18,7% en 2006. Quant aux grands comptes ayant signé le pacte en 2007, parmi lesquels on trouve Météo France, le réseau des acheteurs hospitaliers d'Ile-de-France (Resah-idf) ainsi que la ville de Paris, toute première collectivité territoriale à avoir adhéré au dispositif (2), ils ont octroyé 2,6 Md € de leurs achats aux PME.

### SBA : Bruxelles reprendrait la majeure partie des propositions françaises



Ce mouvement de fond en faveur des PME, initié par le comité Richelieu et Oséo en septembre 2005, devrait recevoir un coup de pouce législatif au travers du projet de la loi de modernisation par l'économie qui prévoit notamment d'autoriser les personnes publiques à réserver annuellement jusqu'à 15% de leurs marchés de haute technologie, de recherche et de développement, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisés, aux petites sociétés innovantes. Hervé Novelli l'a confirmé à l'occasion de la présentation officielle du rapport du pacte PME 2007 en précisant que cette disposition ne s'oppose pas aux règles communautaires en matière de marchés publics. Le secrétaire d'Etat a également profité de la tribune pour rappeler que si Bruxelles prépare actuellement un SBA européen, c'est grâce à l'insistance de la France qui a gardé une position constante sur ce sujet depuis plusieurs mois : « *Nous n'avons pas réussi à convaincre la Commission européenne d'obtenir une dérogation à l'AMP pour les PME dans le cadre de l'OMC, mais on l'a convaincue qu'il fallait faire quelque chose pour les PME européennes. La*

*Commission dévoilera ses dispositions fin juin* », a déclaré ce dernier, avant d'ajouter qu'il reviendra à la présidence française de l'union européenne de traduire en actions le programme de Bruxelles qui sera « *important en matière de financement et de soutien aux PME* ». Hervé Novelli se dit certain que l'institution reprendra la majeure partie des propositions françaises faites par Lionel Stoléro (3) et les deux mémorandums français qui ont été rédigés sur ce sujet.

### L'UGAP, nouveau signataire du pacte PME

« *Nous ferons ce que nous pourrons quand il le faut au niveau législatif* », a prévenu Hervé Novelli. Présent à la remise du rapport, Pierre Pelouzet, le directeur des achats de la SNCF et le président de l'association nationale des professionnels de l'achat (CDAF), a justement suggéré que la France profite de sa prochaine présidence de l'UE pour modifier la réglementation européenne et permettre à des entreprises publiques telles que la SNCF ou EDF, qui dépendent des seules directives sur la passation des marchés publics, de réserver une part de leurs commandes en recherche et développement aux sociétés innovantes. Une telle proposition paraît difficilement envisageable. Toujours est-il que le secrétaire d'Etat n'a pas donné de réponse. La remise du rapport s'est refermée sur la signature de trois nouveaux pactes dont un par l'UGAP (Union des groupements d'achats publics). Selon Alain Borowski, son président, cet engagement devrait permettre à la centrale d'achats d'améliorer ses offres, en particulier dans le secteur médical et les NTIC. Il estime par ailleurs que l'UGAP, de par l'importance des volumes d'achats qu'elle représente, constitue un levier efficace pour que les PME innovantes accèdent davantage à la commande publique.

### [Télécharger le rapport](#)

(1) Oséo finance et accompagne les entrepreneurs dans leurs projets de création, innovation, développement, reprise ou transmission. Le comité Richelieu est l'association française des PME innovantes. Le pacte PME vise à faciliter les relations entre grands comptes privés et publics et PME innovantes.

(2) Lire : [Marchés de haute technologie : des quotas pour les PME titre expérimental](#)  
[Projet de loi Lagarde : le comité Richelieu veut largir le quota de PME innovantes](#)

(3) Dans le cadre de son rapport sur l'accès des PME à la commande publique

Sandrine Dyckmans © [achatpublic.info](#)